

Règlement du jeu

« Grand Jeu de Noël »

Article 1 – Société organisatrice

La société LUDENDO France SAS, au capital de 10 814 482 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126 rue de la Boétie – 75008 Paris, organise, en partenariat avec le film Le Père Noël, en France jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Grand Jeu de Noël** ».

Article 2 – Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne, ayant 13 ans ou plus, désirant y participer et résidant en France Métropolitaine. Le personnel travaillant pour le compte de La Grande Récré et/ou de l'Agence On prend un café ne peut y participer.

La participation s'effectue sur Facebook et est limitée à une seule participation par personne et par jour.

Chaque joueur ne pourra dans tous les cas que gagner une seule fois.

Seules les participations dûment complétées seront prises en compte. Toute indication inexacte ou incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du Grand Jeu

Le jeu est organisé du 13 octobre au 10 décembre 2014 inclus sur la page Facebook de La Grande Récré (www.facebook.com/lagranderecre).

Article 4 – Modalité de Participation

Pour participer à ce jeu, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique.

La participation est ouverte du 13 octobre à partir de 10h jusqu'au 10 décembre inclus.

Le participant doit :

- Se rendre sur l'application dédiée au Grand Jeu
- cliquer sur le bouton " Je participe "
- Compléter le formulaire en indiquant l'ensemble des champs obligatoires (nom, prénom, email, adresse, code postal, et ville) et accepter le règlement du jeu en cochant la case prévu à cet effet.
- Valider son inscription en cliquant sur le bouton « Je valide »

Apparaît sur l'écran de l'internaute, l'affiche du film Le Père Noël. L'internaute doit alors gratter l'affiche avec sa souris afin de découvrir s'il a gagné ou perdu des places de cinéma pour le film Le Père Noël, au cinéma à partir du 10 décembre.

En participant au jeu de grattage, l'internaute est inscrit automatiquement au tirage au sort afin de gagner la liste de Noël de son enfant à hauteur de 200€ sous forme de bons d'achat valables jusqu'au 31 décembre 2014 dans tous les magasins La Grande Récré en France Métropolitaine et DOM TOM.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander un justificatif d'identité aux gagnants avant l'envoi de leur dotation.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs profils Facebook ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné la dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux, la dotation concernée ne lui sera pas attribuée et restera alors la propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraînera l'élimination immédiate du participant et, le cas échéant, le remboursement par le participant du lot déjà envoyé.

Article 5 – Dotations

Ce jeu est doté de :

- 500 lots de 2 places de cinéma d'une valeur de 20€ TTC pour le film Le Père Noël au cinéma à partir du 10 décembre. Places valables dans tous les cinémas de France métropolitaine.
- Un lot « La liste de Noël pour votre enfant » à hauteur de 200€ TTC sous forme de bons d'achat valables dans tous les magasins La Grande Récré en France Métropolitaine et DOM TOM jusqu'au 31 décembre 2015.

Les lots ci-dessus ne seront ni repris ni échangés contre un autre lot ou des espèces.

Article 6 – Désignations des gagnants

Les participants au jeu de grattage sur Facebook sont automatiquement inscrits pour participer au tirage au sort.

Les gagnants des places de cinéma pour le film Le Père Noël seront directement prévenus lors du grattage et seront également annoncés sur la page des résultats du Grand Jeu.

Le gagnant de « La liste de Noël » sera déterminé par un tirage au sort aléatoire et national qui aura lieu le 11 décembre 2014. Le gagnant de « La liste de Noël » sera annoncé sur Facebook à partir du 11 décembre 2014, 16h et sera contacté par email – email indiqué par le participant lors de son inscription – par la Société organisatrice dans les 15 jours suivants le tirage au sort.

La société organisatrice demandera au gagnant de confirmer la réception du mail de contact. En l'absence de confirmation du gagnant à la société organisatrice sous les 15 jours suivant l'envoi de l'email de contact, la société se réserve le droit de remettre le lot du séjour à un nouveau tirage au sort qui sera défini ultérieurement.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants seront informés par La Grande Récré sur la page de résultat du Grand Jeu et seront également contactés par email – email indiqué par le participant lors de son inscription.

Les gagnants recevront directement leur lot par courrier. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors du remplissage du formulaire.

Le gagnant des places de cinéma pour le film Le Père Noël qui n'aurait pas reçu son prix dans un délai de 3 semaines après avoir été averti d'être gagnant doit en informer la société organisatrice par message privé sur la page Facebook www.facebook.com/lagranderecre.

Le gagnant de « La liste de Noël » qui n'aurait pas reçu son prix avant le 19 décembre 2014 doit en informer la société organisatrice par message privé sur la page Facebook www.facebook.com/lagranderecre.

Article 8 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le « Grand Jeu de Noël » pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du Grand Jeu conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : LUDENDO FRANCE – Service Relations Clients -2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4. Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Article 10 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce Grand Jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 21/12/2014, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du Grand Jeu dont les coordonnées sont : LUDENDO FRANCE, 2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Grand Jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte. LUDENDO FRANCE sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 11 – Consultation du règlement

Le règlement du Jeu sera consultable en ligne sur internet :

https://www.facebook.com/lagranderecre/app_1563147370573955

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande sur simple demande formulée auprès de LUDENDO FRANCE, 2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4. Remboursement du timbre au tarif lent sur simple demande par courrier (joindre obligatoirement un RIB).

Le présent règlement est déposé au sein de la SCP ROCHET - BANCAUD - GRASSIN – 15 bis avenue Maréchal Foch – 77500 CHELLES.

Article 12 – Responsabilité

LUDENDO FRANCE ne peut endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participation illégale.

LUDENDO France ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Grand Jeu, à l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation. Notamment, LUDENDO France décline toute responsabilité pour les cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du Grand Jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable. LUDENDO France décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du jeu.

La participation au Grand Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou valider des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

LUDENDO France ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du Grand Jeu. LUDENDO France ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du Grand Jeu où à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

LUDENDO France peut annuler tout ou partie du Grand Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Grand Jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, LUDENDO France se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Ce Grand Jeu est organisé par Ludendo et n'est pas associé, géré ou sponsorisé par Facebook.

Les informations que vous communiquez le sont à Ludendo et non à Facebook.

Facebook ne saurait être considéré comme responsable en cas de problème.